

## Reconstruction de l'église.

L'église, qui existait avant la guerre 1914 – 1918, était petite, basse, et sans grand intérêt architectural. Comme le reste du village, elle a été entièrement détruite pendant la grande guerre.

**Le 12 mai 1919**, le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire, sur les ruines même de la mairie. Entre autres questions urgentes à traiter, fut soulevé le problème de l'exercice du culte.

**Le 21 octobre 1919**, le conseil municipal adresse une demande à M. le Préfet pour obtenir un baraquement qui fera office d'église.

**Le 12 juillet 1920**, le maire propose de formuler une demande d'avance à valoir sur les dommages de guerre de la commune pour reconstituer le mobilier religieux. Après avoir délibéré, l'assemblée décide de solliciter une avance de 10 000 francs.

**Le 27 décembre 1920**, le conseil municipal approuve le dossier comportant l'estimation des pertes subies et la valeur de remplacement (valeur 1920), à savoir :

Église : perte subie + honoraires = 161160 F et 20 ct. (valeur 1920)

Mobilier : 15000 F (valeur 1914).

Ce même jour, le conseil insiste pour que le gouvernement maintienne le principe de la réparation intégrale par le vaincu des dommages qu'il a causés. Toute autre solution serait considérée par les populations sinistrées comme une véritable abdication des droits imprescriptibles de la France.

**Le 08 juin 1921**, la commune adhère provisoirement au projet de coopérative de reconstruction des églises du diocèse d'Arras.

**Le 16 janvier 1923**, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer définitivement à la société coopérative de reconstruction des églises du diocèse d'Arras. Cette coopérative est chargée d'adresser à la préfecture une demande de certificat provisoire de dommages s'élevant à la somme de 400 000F.

**Le 24 mars 1923**, le maire informe l'assemblée qu'en raison du bouleversement complet du cimetière, de la reconstruction prochaine de l'église, il y a lieu d'envisager la désaffectation de la partie du cimetière entourant l'église, partie trop exigüe, avant guerre.

Le conseil se rallie à la proposition de M. le maire et décide la désaffectation de la partie susvisée. Les tombes seront transférées dans la partie restante et les familles y auront à choisir une concession analogue à celle qu'elles avaient déjà dans la partie désaffectée.

**Le 29 avril 1923**, le conseil municipal choisit comme représentant de la commune à l'assemblée générale de la coopérative de reconstruction des églises, M. BLAISE Paul et, à défaut, M. le curé d'Acheville, l'abbé CANYON. L'abbé CANYON est à nouveau désigné pour représenter la commune aux assemblées générales de la coopérative le 31 mai 1924 et 04 juillet 1925.

**Le 9 décembre 1923**, le conseil municipal approuve le projet de reconstruction de l'église présenté par MM. TEPPE et LAVENANT, architectes, sous réserve que l'exécution ne dépasse pas l'indemnité allouée à la commune.

**Le 12 février 1925**, le conseil municipal demande à la commission cantonale de statuer définitivement sur la demande d'indemnité présentée par le maire, au sujet de la reconstruction de l'église. Il donne pleins pouvoirs à l'abbé CANYON pour représenter la commune devant les commissions fixant les dommages, accepter en conciliation ou refuser les offres qui seront faites à la commune.

**Le 2 avril 1927**, le maire communique au conseil municipal le montant des indemnités allouées : 521 561 F pour la reconstruction de l'église, 35 780 F pour l'aménagement intérieur et 22 000F pour le mobilier culturel.

**Le 15 mai 1927**, le conseil municipal autorise M. le maire à acheter deux baraquements provisoires : l'un pour la salle des fêtes au prix de 100 F, l'autre pour l'église au prix de 150 F.

Les ressources sont imputables sur les dommages de guerre de la commune.

**Le 17 janvier 1928**, le conseil municipal donne adhésion pleine et entière au projet présenté par MM. Delaurent et Masquelier, entrepreneurs à Billy-Montigny, agréés par la coopérative diocésaine, à prendre part au concours.

**Le 3 mars 1928**, le maire rend compte du concours qui a eu lieu le 24-02-1928 à la coopérative des églises du diocèse d'Arras. Deux projets ont été retenus : celui de M. PEROCHE, entrepreneur à Cambrai et celui de MM. Delaurent et Masquelier, ces derniers ayant proposé les matériaux choisis de préférence à tous les autres par la commission des travaux de la commune. Néanmoins, MM. TEPPE et LAVENANT, architectes de la commune, passant outre à la demande formelle du conseil, donnent leur préférence au projet de M. PEROCHE. Le conseil prie M. Le maire de solliciter une audience à M. Le préfet afin de faire valoir l'insistance avec laquelle MM. TEPPE et LAVENANT veulent imposer à la diocésaine un entrepreneur de leur choix. Le conseil prie M. Le maire de faire valoir également qu'il s'opposera plus qu'énergiquement à un tel abus de préférence.

**Les 26 juin et 17 août 1928**, le conseil donne de nouveau sa préférence au projet de MM. DELAVANT et MASQUELIER, en insistant sur le prix moins élevé de 6 000 F et la qualité des matériaux utilisés. La différence de 6 000 F permettra l'achat et la pose des vitraux, et ce sans dépasser le montant des dommages de guerre.

**Le 10 mars 1929**, la Préfecture maintenant le projet de M. PEROCHE, le conseil municipal, pour être conciliant, accepte ce projet. Toutefois, il exige que l'entrepreneur fasse gratuitement le nivellement du pourtour de l'église, après les travaux de reconstruction.

**Le 09 juin 1929**, le mandat de délégué de la commune auprès de la coopérative diocésaine est renouvelé à M. l'abbé CANYON.

**Le 12 janvier 1930**, vu la dégradation du baraquement – église, le conseil municipal décline sa responsabilité vis à vis des accidents susceptibles de survenir et proteste auprès de M. le Préfet, contre la nonchalance apportée par l'entrepreneur qui avait promis de commencer les travaux en avril 1929.

Suite à ces démarches, la mise en chantier est réalisée en avril 1930 et les travaux se termineront en avril 1931.

L'inauguration aura lieu le 25 mai 1931. M. le maire, accompagné de son conseil, remettra les clés de la nouvelle église au clergé présent.

Le procès-verbal de réception définitive sera signé par le maire et M. Peroche le 25 novembre 1931. Le 7 mars 1932, la société coopérative des églises du diocèse d'Arras est définitivement dissoute.

Après la signature du procès verbal de réception des travaux, M. PEROCHE quitta l'assemblée municipale sans donner la somme de 100 F qu'il avait promise pour l'achat de la cloche, le conseil municipal lui ayant fait payer l'eau consommée pour la reconstruction de l'église.

**Nota, souvenir d'un ancien** : en attendant la reconstruction de l'église, le bâtiment provisoire était situé où Elie et Yvette RENAULT habitent actuellement (10 rue du Général De Gaulle).